

LIVRET D'ACCUEIL INTERNES

Phillipe LAMOUR

Rentrée scolaire 2023

36 rue de l'Occitanie – B.P 14038- 30001 NIMES Cedex 5
Téléphone 04.66.38.85.22 Mail internat.lamour@ac-montpellier.fr
www.lycee-lamour.fr

BIENVENUE A L'INTERNAT PHILIPPE LAMOUR



Le mot du Proviseur

Chères et chers élèves,

Un internat est une facilité offerte aux élèves et aux familles qui a pour but de permettre aux élèves de faire leur métier d'élèves correctement. Il est aussi un endroit où on vit avec les autres élèves, quelquefois d'autres lycées et qui suivent des formations différentes. Vous avez la chance d'être dans un internat moderne, encadrés par des AED et des CPE bienveillantes mais exigeantes sur les attendus scolaires et citoyens de chacun.

Bonne année scolaire à toutes et à tous !

Ce livret vous présente les grands temps de la vie de l'internat et vous indiquera les règles à suivre pour faciliter la vie en collectivité et votre réussite scolaire.

SOMMAIRE

1/ Présentation équipe internat	4
2/ Admission en Internat	5
3/ Trousseau Type	5
4/ Règles de vie à l'internat	6
5/ Horaires Internat	8
6/ Equipement des chambres et états des lieux	9
7/ Entretien et rangement des chambres	9
8/ Consignes de sécurité	10
9/ Absences et autorisation de sortie	10
10/ Santé et Infirmierie	11
11/ Activités et représentants des internes	12
12/ Activités extérieures sous la responsabilité de la famille	12
13/ Contacts utiles	13
<i>Autorisation sortie encadrée à l'internat</i>	14
<i>Demande d'autorisation d'activité extérieure</i>	15

1/Présentation équipe Internat

Monsieur Dimmeur, **Proviseur**
Monsieur Khalid SGHIR, **Proviseur Adjoint**
Madame Rachel Goueffon, **Agent comptable**

Secrétariat du Proviseur : Madame Catherine ZAMORA Tél : 04.66.38.86.02

Vie Scolaire externat : (7h30-18h00 du lundi au vendredi) Tél : 04.66.38.84.91

Vie scolaire internat : à partir de 17H15 Tél : 04.66.38.85.25

CPE : internat.lamour@ac-montpellier.fr

Madame Alice RIBEIRO – alice.ribeiro@ac-montpellier.fr

Madame Christine Perrier – christine.perrier@ac-montpellier.fr

Madame Laurence TESTUT, **Référent internat** – laurence.testut@ac-montpellier.fr

Composition Equipe Internat

- 12 Assistants d'Education et 3 CPE assurent le service de soirée et de nuit
- 4 personnels logés sont d'astreinte à partir de 20H15
- Des agents d'entretien et 1 lingère
- Les cuisiniers et agents du restaurant scolaire pour le repas du soir et le petit déjeuner
- **Infirmière internat** : Madame PIERSON WICKMANN - infirmerie.lamour@c-montpellier.fr
Tel : 04.66.38.85.25

LYCEES PARTENAIRES

CPE LP Jules RAIMU :

- Madame VENDEVENTER Hélène : helene.vendeventer@ac-montpellier.fr
- Madame RAOUX Nicole : nicole.raoux@ac-montpellier.fr
- Vie scolaire LP Lycée JULES RAIMU viesco.0301270t@ac-montpellier.fr

2/Admission internat

- **L'internat est un service rendu aux familles et aux élèves** dont le domicile est éloigné du lycée et/ou prenant en compte des critères spécifiques.
- **L'admission à l'internat vaut adhésion au règlement de l'internat du lycée, s'appliquant à tous les internes mineurs et majeurs.** Tout manquement à ce règlement pourra, par conséquent, entraîner une punition ou une sanction prévue dans le règlement intérieur de l'établissement. L'inscription à l'internat est valable pour une année entière.
- **La reconduction n'est pas automatique d'une année sur l'autre.**

L'internat Philippe Lamour accueille 150 élèves répartis dans un bâtiment de trois étages comme suit :

Au rez-de-chaussée, l'infirmier, la lingerie, le bureau des CPE et les locaux communs :

- Une salle détente, 1 salle TV, 1 CDI équipé de poste informatiques, une bagagerie.

Les trois étages sont divisées en deux ailes composées chacune de 12 chambres de 2 lits et 1 chambre PMR, de la chambre de l'assistant d'éducation d'Internat et de locaux communs :

- Une salle TV, un espace d'accueil et de loisir (instruments de musique, jeux de société...), une salle de travail et des toilettes.

La répartition des élèves dans les étages intervient comme suit :

- **Etage 1 :** Internes masculins de Seconde, Première et Terminale Bac Pro du lycée des Métiers Jules Raimu et des internes du lycée Philippe Lamour,
- **Etage 2 :** Internes masculins de Seconde, Première et Terminale des lycées Philippe Lamour et internes féminines sur l'autre demi étage du lycée J Raimu et du lycée Philippe Lamour.
- **Etage 3 :** Internes féminines de Seconde, Première et Terminale du lycée Philippe Lamour et du Lycée des métiers Jules Raimu.
- **La salle d'eau** est attenante à la chambre, quatre élèves la partagent et ils ont à leur disposition un bac de rangement et une raclette. **Les toilettes** se trouvent au milieu de chaque demi-aile.

3/Trousseau Type

Il appartient à chaque élève d'apporter en début d'année :

- Drap housse 190/90 cm
- Housse de couette 200/90 cm + une couverture
- Taie de traversin
- Nécessaire de toilette
- Un tapis de sol
- Un sac pour le linge sale
- Des vêtements de rechange
- Une paire de chausson
- Deux cadenas pour la fermeture du placard
- Une **rallonge multiprise homologuée** pour le branchement du téléphone portable, de l'ordinateur personnel...

Lors de l'installation dans les chambres, les lits seront équipés d'une alèse qui sera nettoyée tous les quinze jours par les agents. Une couverture anti feu est à disposition des élèves elle est utilisable uniquement lors des alertes incendie.

Pour rappel, il est demandé de changer les draps selon le calendrier ci-dessous et chaque période de vacances scolaires. Le linge utilisé durant la semaine ainsi que les affaires de toilette sont à ramener toutes les semaines. Par ailleurs, les chambres doivent être intégralement vidées à chaque période de vacances scolaires ou de stage.

Mois	Dates
Septembre	15/09
	29/09
Octobre	13/10
	21/10 : <i>Vacances de la Toussaint</i>
Novembre	17/11
Décembre	01/12
	15/12
	23/12 : <i>Vacances de Noël</i>
Janvier	13/01
	27/01
Février	02/02
	10/02 : <i>Vacances d'Hiver</i>
Mars	03/03
	22/03
Avril	06/04 : <i>Vacances de Printemps</i>
Mai	03/05
	17/05
	31/05
Juin	~10/06 Fin de l'internat

4/Règles de vie à l'internat

Bagagerie

La Bagagerie des internes se situe **au RDC de l'internat**. Elle est **ouverte le lundi matin** à l'arrivée des élèves : **de 7h30 à 7h55** – puis durant les interours et la récréation du matin.

Le **vendredi matin de 7h35 à 7h55** – puis le **vendredi après-midi** et à la récréation. Le comportement et la tenue des élèves doivent s'appuyer sur les principes régissant la vie en collectivité et la sécurité.

Accès et horaires

L'accès à l'internat est réservé aux internes aux horaires d'internat à compter de 17h15 et les chambres sont accessibles à partir de 18h.

L'accès à l'internat pour les internes du lycée Jules Raimu est proposé à partir de 18h00 en semaine et 17h15 le mercredi après-midi.

Les internes doivent quitter l'internat au plus tard à 7H45. Les élèves qui n'ont pas cours peuvent se rendre en salle d'étude, salle courte échelle, au CDI pour travailler ou dans la cour, le terrain sportif et au foyer des élèves pour se détendre.

Les internes sont libres de sortir en dehors des heures de cours de la journée. Ils devront obligatoirement être présents de 18H05 à 07H45 du matin sauf autorisation exceptionnelle écrite validée par le CPE.

Mercredi après-midi

Les internes n'ayant pas cours, peuvent se rendre au CDI du lycée jusqu'à 15H30, en salle de permanence et au foyer des élèves. Ils pourront également se rendre à l'extérieur de l'établissement et seront donc alors sous la responsabilité de leurs responsables légaux.

Arrivée à l'internat

Dès leur arrivée à l'internat le lundi soir, les internes doivent se rendre à leur étage afin d'être noté présent par l'assistant d'éducation. Une fois noté présent auprès du maître d'internat, l'interne n'a pas le droit de ressortir du lycée.

Règles de vie en collectivité

Les élèves doivent être respectueux des personnes qui les entourent, apprendre la vie en collectivité est un des principaux objectifs de l'internat.

Les espaces communs au rez de chaussée sont accessibles selon des horaires précis et en présence d'un assistant d'éducation. Les élèves ne peuvent se rendre dans un autre étage ou sur une autre demi-aile.

Changement de chambre

Les changements de chambre doivent demeurer exceptionnels, ils ne sont pas de droits. L'internat est un lieu où l'on apprend le vivre ensemble et les règles de vie en collectivité. Pour toute demande, le courrier sera adressé au référent internat qui jugera de la recevabilité de la demande.

Etude

Les élèves peuvent bénéficier de soutien scolaire durant l'étude obligatoire auprès des assistants d'éducation et à partir de 17H15 au CDI de l'internat.

Durant l'étude, les ordinateurs portables devront être utilisés à des fins pédagogiques et ne doivent aucunement servir à jouer ou visionner des vidéos.

Il est interdit de téléphoner, de regarder des vidéos et de se doucher pendant les heures d'étude et au-delà de 22h00.

Restauration et cafétéria

La consommation de nourriture venant de l'extérieur est interdite dans le restaurant scolaire et l'internat. Les élèves doivent tous se rendre au restaurant le soir munis de leur carte, les élèves qui ont oublié leur carte de cantine seront notés par l'agent chef et ils passeront en fin de service.

A votre départ du restaurant scolaire, les tables doivent être débarrassées et votre plateau rapporté. Le lycée étant labellisé éco-responsable un tri des déchets est mis en place.

Il est interdit de sortir du réfectoire avant 19H15 et en présence d'un surveillant.

Le midi, les élèves internes doivent manger au restaurant scolaire.

Les repas différés doivent être demandés dans le cadre d'une activité éducative et pédagogique. L'élève doit en faire la demande écrite au minimum la veille au CPE. (Vérification de la prise en compte)

Produits interdits à l'internat et produits illicites

Pour rappel: le règlement intérieur précise que la consommation de tabac, d'alcool, de produits illicites, l'introduction d'objets ou de produits dangereux ou illicites, les atteintes aux biens sont prohibés.

Il est également interdit de fumer et/ ou de « vapoter » **au sein de l'internat.**

De 19H30 à 19H45 et de 21H00 à 21H15 un temps de pause est proposé sur un espace balisé jaune en présence d'un assistant d'éducation pour les élèves fumeurs.

L'élève interne en état d'ébriété ou sous l'influence de produits illicites sera remis immédiatement à la famille qui devra venir le chercher dans les plus brefs délais. L'élève encoure une sanction

A 22H00, les assistants d'éducation éteignent les lumières et mettent l'alarme. TOUT BRUIT DOIT CESSER.

5/ Horaires Internat

HORAIRES MATIN	ACTIVITES	
Etablissement	Lycée Philippe Lamour	Lycée Jules Raimu
06H30/6h45	Réveil des internes à partir de 6H30 et jusqu'à 6h45 max	Réveil des élèves internes 6h30
6h55 /7h10	Les élèves de Lamour se rendent à partir de 6H45 au restaurant scolaire et quittent l'internat au plus tard à 7H10 Fermeture internat 7h10 précise	Fermeture 1 ^{er} étage internat 6h55 tous les élèves se rendent au restaurant scolaire
06h45-07h30	petit déjeuner obligatoire pour tous les élèves	
07h20 précise		Appel AED devant le bus 7h20 Départ du bus pour Jules Raimu 7h25 max
07h30 - 07h40	Réouverture internat pour se laver les dents et récupérer son cartable déjà prêt.	
07h40 précise	Fermeture du restaurant scolaire et de l'internat	

HORAIRES SOIR	ACTIVITES	
Etablissement	Lycée Philippe Lamour	Lycée Jules Raimu
17h15	Ouverture du foyer et du CDI	uniquement le mercredi
18H05	Appel : Présence obligatoire de tous les internes dans les chambres puis temps libre	Ouverture internat en semaine. Présence obligatoire de tous les internes dans les chambres puis temps libre
A partir de 18H40 - 19H30	Repas : Les élèves descendent avec leur carte de cantine au restaurant scolaire (Repas différés à réserver et à faire valider par CPE la veille avant midi)	
19h15 - 19h40	Temps libre : Cour, terrain de sport en présence AED	
19h30 - 19h40	Accès au chambre avec AED et ou 1 ^{ère} Pause extérieure pour élèves sur espace balisé	
19h45 - 20h15		Activité sportive encadrée ou animations au foyer dans le calme pour les élèves de Jules Raimu sous surveillance AED.
20h15-20h45		Temps calme et travail ou de soutien
19h45 - 20h45	Etude obligatoire en chambre (1 ^{ère} et Terminale), en salle de travail (2 ^{nde}) ou au CDI pour le travail de groupe pour les élèves de P Lamour. Etude obligatoire en salle de travail pour les élèves en difficultés scolaires. Tutorat AED/élèves	
20h45-21h30	Temps libre élèves P Lamour	Temps libre élèves J Raimu (Douche....)

21h00- 21h15	2ème Pause extérieure pour élèves sur espace balisé
21h30	Fermeture foyer internat
22h00	Extinction des lumières pour tous
Les élèves ont la possibilité de déposer des demandes auprès des AED pour organiser des soirées à thème (cinéma, jeux de société, TV...) fiche projet à remplir pour l'organisation, à retourner au CPE pour accord.	

6/Equiperment des chambres et état des lieux

Les élèves partagent une chambre et sont responsables du matériel et de la chambre qui sont mis à leur disposition. Au début de l'année scolaire et à la fin de l'année scolaire, un état des lieux est rempli par les occupants de chaque chambre sous le contrôle de l'assistant d'éducation. Ce document engage la responsabilité de chacun et sera pris en compte en cas de dégradations.

Le mobilier (lit, bureau, chaise, armoire...) est en bon état. Tout problème doit être immédiatement signalé au surveillant de l'étage. Toute dégradation volontaire de matériel ou des locaux de l'internat pourra entraîner une réparation financière ainsi qu'une sanction.

Les affichages sont autorisés uniquement sur le tableau blanc prévu à cet effet. Tout affichage provocateur, non conforme au principe de laïcité et/ou indécent est interdit.

Les internes ne disposent pas de la clé de leur chambre. Ils doivent signaler leur départ à l'internat afin que l'assistant d'éducation ferme la chambre à leur départ de l'internat.

MOBILIER	TARIFS
Chambre :	
Murs, plafond (peinture, mise en œuvre)	120€
Lit ou sommier 90x200	167€
Alèses	21€
Table de chevet	91€
Table de bureau	140€
Chaise de bureau	72€
Lampe murale	35€
Tableau blanc	18€
Armoire	358€
Couverture anti-feu	20€
Salle d'eau :	
Lavabo	250€
Patère	25€
Douche	120€
Radiateur	170€
Nécessaire de nettoyage	30€
Salles communes :	
Élément de rayonnage	135€
Télévision	927€
Support TV	146€
Réfrigérateur Table	337€
Posters encadrés	45€
Table informatique	232€

7/ Entretien et rangement des chambres

La vie en commun impose un certain nombre de **règles d'hygiène élémentaires** et/ou de sécurité. Tous les matins, l'interne doit veiller à :

- Ouvrir les fenêtres au réveil et les fermer avant de partir (surtout en cas de mauvais temps !)
- Faire son lit
- Ranger son bureau
- Ranger ses affaires de cours, vêtements et chaussures dans l'armoire
- Mettre ses bagages dans ou sur l'armoire et non sous le lit
- Vider la douche des shampoings et autres produits et les ranger dans son bac.
- Vider le tour des lavabos et ranger son nécessaire de toilette sur l'étagère prévue à cet effet
- Ne pas laisser les appareils électriques branchés (chargeurs divers, sèche-cheveux, lisseurs...)

Le mobilier des chambres ne doit pas être déplacé, puisque cet agencement est réalisé en fonction de consignes de sécurité mais aussi dans le but de faciliter l'entretien des locaux.

Les sols doivent être dégagés de tout objet. Chacun doit s'employer à **faciliter le travail des personnels** de service.

Les personnels de direction, les CPE, et les maîtres d'internat pourront effectuer des **visites régulières dans les chambres, afin de vérifier l'état de celle-ci et de s'assurer du respect des consignes.**

8/ Consignes de sécurité

L'internat est équipé d'un **dispositif de détection incendie**. Les dispositifs de sécurité doivent être **IMPERATIVEMENT respectés**.

Les consignes d'évacuation sont affichées à chaque étage : les internes doivent les connaître.

En cas d'alerte incendie, les internes munis de leurs chaussures et de la couverture anti feu (bleue) **évacuent l'étage dans le calme pour se rendre sur le lieu de regroupement** en suivant les consignes des assistants d'éducation.

9/ Absences et autorisation de sortie

Les autorisations d'absence de nuit doivent être communiquées **par écrit et avant midi** à la vie scolaire du Lycée P. LAMOUR par courriel à l'adresse mail internat.lamour@ac-montpellier.fr.

Pour les élèves issus du LP Raimu, l'autorisation d'absence doit être également transmise à la vie scolaire de Jules Raimu pour information.

Les parents doivent appeler eux-mêmes afin d'excuser une éventuelle absence ou un retard. Les services d'externat et d'internat sont distincts. Les responsables légaux devront envoyer dès que possible un courriel ou autre écrit afin de confirmer toute absence.

L'élève majeur peut rédiger lui-même son autorisation de sortie en vie scolaire ou auprès des surveillants à l'internat et la remettre avant midi (remplir formulaire en début d'année).

Des autorisations d'absence permanentes peuvent être données à titre exceptionnelle. Elles seront valables pour l'année entière. Les internes n'ont aucune raison d'être en retard ou absents en classe dès lors qu'ils étaient présents la nuit précédente. Ils ne peuvent donc être **en retard ou absents en classe durant la semaine**. Les absences ponctuelles et répétées à l'internat ne sont pas tolérables et ne seront plus acceptées.

En aucun cas, la vie scolaire ne devra être mise devant le fait accompli d'une absence.

Toute information doit être confirmée par écrits les parents (absences, changements d'horaires dans les activités extérieures).

De la même manière, un interne absent au à la cantine et/ou à l'internat en soirée pour cause d'**activité extérieure (autorisée par les parents et le CPE)** devra signaler tout changement définitif par écrit. Il doit également signaler au CPE une éventuelle annulation de sortie et donc de repas différé au plus tard avant 12H00 le jour même. **Les repas différés sont seulement réservés aux internes ayant des activités extérieures ne leur permettant pas de dîner au restaurant scolaire entre 18H35 et 19H30.**

- **Un interne n'est pas autorisé à quitter le lycée (majeur ou mineur) sans accord préalable** d'un CPE ou de l'infirmière qui contactera la famille afin de trouver un accord. En cas de maladie, l'interne ne quitte pas l'établissement de son propre chef : **le passage à l'infirmierie ou la vie scolaire est obligatoire.** Les CPE logés de l'établissement assurent les permanences sur l'internat. Les élèves internes sont issus de deux établissements différents. Au nombre de 150, ils sont répartis sur un bâtiment de trois étages. C'est pourquoi nous demandons aux parents de bien respecter ces consignes.

10/ Santé et Infirmierie

L'accueil se fait à l'infirmierie de l'internat selon les horaires d'ouverture affichés sur la porte 3 soirs par semaine. Les internes peuvent rencontrer l'infirmière sur la permanence après autorisation reçue du maître d'internat de l'étage de se rendre à l'infirmierie.

Tout problème de santé nécessitant un traitement ou des soins devra être signalé dès la fin des cours ou dès que possible auprès de l'infirmière de l'établissement d'origine et d'internat. **Ils sont invités à se présenter à l'infirmierie de leur lycée en journée s'ils en ressentent le besoin.**

Sauf urgence, les soins et traitements devront avoir lieu impérativement **avant 21h.**

Les internes ne sont pas autorisés à être en possession de médicaments ni sur eux ni dans leur chambre sans accord de l'infirmière. Tout traitement mis en place même de courte durée devra être signalé à l'infirmière et la photocopie de l'ordonnance du traitement devra lui être remise.

Les élèves présentant des besoins de santé particuliers (pathologie chronique, situation de handicap, prise de traitement, aménagement particulier...) sont invités à **se faire connaître** auprès de l'infirmière **en début d'année scolaire.**

L'interne malade dans la journée se rendra à l'infirmierie où il sera pris en charge. Il ne peut en aucun cas quitter le lycée seul et sans autorisation de l'infirmière et/ou d'un CPE afin de se rendre chez lui ou chez un médecin.

En cas de besoin, demander de l'aide à l'AED. Une évacuation vers le secteur hospitalier peut être envisagée, les responsables légaux se chargeront eux-mêmes de la sortie de l'hôpital et du retour au domicile. **Les parents s'engagent lors de l'inscription à l'internat à venir chercher leur enfant quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit en cas de problème.**

En cas de sortie médicale durant la nuit, l'interne ne pourra réintégrer l'internat avant le lendemain.

Rappel : l'infirmière est soumise au secret médical.

11/Représentants internat et activités

Chaque étage est pourvu de salles de détente (TV, espace commun) accessible avec l'autorisation de l'assistant d'éducation.

Tous les internes peuvent être membres de l'association **Maison Des Lycéens** après paiement de la cotisation annuelle de 10 euros. A ce titre, ils peuvent bénéficier de toutes les activités et installations de la MDL. La MDL est gérée par les élèves. Les horaires d'ouverture seront affichés à la rentrée prochaine.

Chaque année durant la semaine de l'engagement, les élections des délégués d'internat ont lieu à raison de deux titulaires et deux suppléants. Ils représentent les élèves de tous les établissements accueillis et ont le même rôle que les délégués de classe et sont des interlocuteurs privilégiés des personnels. Sur chaque demi-aile, un élève volontaire accompagne les délégués internat dans leur mandat. Les délégués internat et les élèves volontaires participent aux choix des activités proposées durant l'année et font des propositions pour améliorer les conditions d'accueil et favoriser le vivre ensemble. Les délégués d'internat participent à certaines réunions.

L'internat s'est doté de trois pianos numériques, d'une guitare électrique, d'une basse et d'une batterie. Ces instruments sont à disposition des élèves pour travailler leur instrument, ils peuvent également servir lors des soirées spéciales.

Deux tables de ping-pong sont à disposition des élèves qui doivent ramener des balles de ping-pong. Des ballons de basket, hand-ball et football sont également disponibles pour jouer sur le terrain sportif.

Des activités et sorties sportives, culturelles encadrées par le lycée pourront être proposées aux internes. La participation à ces activités sera soumise à une inscription préalable étant donné le nombre de places limité. (*Cf autorisation de sortie éducative dans le cadre de l'internat p.17*)

Les élèves sont force de propositions concernant les activités à ajouter au calendrier prévisionnel, sous accord de l'équipe pédagogique.

12/Activités extérieures sous la responsabilité de la famille

Les internes ont la possibilité d'avoir une activité permanente (club sportif, activité culturelle...) et régulière en dehors de l'internat et en soirée **jusqu'à 21h00 maximum** jusqu'à deux fois par semaine maximum. Au préalable la famille en fera la demande par écrit sur un document prévu à cet effet. Un justificatif de club ou de l'association sera exigé. L'autorisation ne sera pas accordée pour les inscriptions en salle de musculation.

Les activités extérieures sont sous la responsabilité de la famille. Toute absence exceptionnelle à cette activité devra être signalée dès que possible au CPE de service afin que l'élève soit compté dès le début de soirée dans les effectifs et que son repas froid puisse être annulé.

- **Repas différés**

Les repas différés sont fournis à titre exceptionnel (sortie ponctuelle encadrée par le lycée) ou permanent (activité extérieure hebdomadaire et période de stage). La demande est formulée par écrit avec la demande d'autorisation de sortie. (Cf Demande d'autorisation de sortie p.14 & 15)

13/Contacts Utiles

Informations Pratiques

RECTORAT : 31, rue de l'Université – 34064 Montpellier cedex 2 – tél. 04 67 61 47 00

DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Gard) : 58, rue Rouget de Lisle – 30031 Nîmes – tél. 04 66 67 98 71

U.N.S.S. : Centre Pablo Neruda, place H. Rouger – 30900 NÎMES – tél. 04 66 67 09 75

Transports – Conseil Général : tél. 04 66 76 76 76 – poste 27

C.I.O (centre d'Information et d'Orientation): tél. 04 66 29 03 81

M.L. J (Mission Locale Jeunes de Nîmes Métropole) : 281, Chemin du Mas Coquillard – 30020 Nîmes Cedex 1 – tél. 04 66 76 38 00

Lordi SAV : N°VERT 0800456 001 assistance.lordi@spie.com

SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile) tel : 04.66.36.31.63 sapad.pep@free.fr

Stade Kaufmann : tél. 04 66 64 54 26 **Stade des Costières** : tél. 04 66 76 70 90

Stade Nautique Nemausa : tél. 04 66 70 98 80 **Gymnase P. Lamour**: tél. 04 66 84 60 75

Médiathèque : « Le Carré d'Art » à Nîmes – tél. 04 66 67 34 01

Ecole de Musique – Conservatoire : 2 rue de la Prévoté à Nîmes – tél. 04 66 76 71 59

Ecole des Beaux-Arts : 10 Grand Rue à Nîmes – tél. 04 66 76 70 22

Informations Santé

Centre de Planification et d'Éducation Familiale:

50 bd Gambetta – 3000 NÎMES - tél. 04 66 28 67 10

Drogue Info Service : N° VERT 0800 23 13 13 / **Alcool Info Service** : 09 80 98 09 30

Centre LOGOS: 8 Rue Tédénat – 30000 NÎMES – tél. 04 66 21 07 89

Enfance en Danger : N° VERT **119** – www.allo119-gouv.fr

Alerte Enfance Gard : 0 810 8000 30

Fil Santé Jeunes : N° VERT **32 24** (depuis fixe) ou 01 44 93 30 72 (depuis un portable) – www.filsantejeunes.com

MDA 30 (Maison des Adolescents du Gard) : 34 Ter Rue Florian – Résidence Sainte Anne – 30000 NÎMES – tél. 04 66 05 23 46
www.mda.com

Non au Harcèlement : N° vert **30 20 / 30 18**



SORTIE ENCADRÉE INTERNAT

Je soussigné(e), Mme/M.....
Autorise ma fille/mon fils.....en classe de :

À participer à la sortie au cinéma le Sémaphore le pour visionner le film « ».

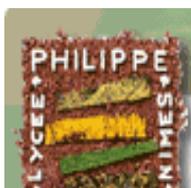
Mon enfant se rendra au Sémaphore accompagné d'un personnel de vie scolaire à l'aller et au retour et rentrera à l'internat à l'issue de la séance au sein du groupe d'élèves internes encadré par un personnel de vie scolaire du lycée.

Le départ de l'internat se fera à en bus. Mon enfant prendra son repas différé dès son retour à l'internat.

Le tarif de l'entrée est pris en charge par le lycée et le ticket de bus (à la charge de l'élève) s'élève à 2,90€.

Date :

Signature du responsable :



Lycée Philippe Lamour

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Demande d'autorisation de pratique d'activité extérieure

Votre enfant souhaite pratiquer une activité extérieure régulière, vous devez alors fournir en début d'année, ce document dûment complété et signé.

Attention : sans ce document, l'enfant ne sera pas autorisé à pratiquer son activité extérieure.

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone de l'élève :

L'autorisation sera accordée pour deux soirs au maximum.

Partie à compléter par la famille

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Il sera de retour à l'internat àh..... **21h00 au plus tard à l'internat.**

Je sollicite la mise en place d'un plateau repas en différé Oui Non.

Si mon enfant ne se rend pas à l'activité extérieure et n'a pas besoin de son repas différé, j'avertirai le CPE, le jour de l'activité avant midi, à l'adresse : internat.lamour@ac-montpellier.fr

Après 21h00, aucun retour à l'internat n'est possible. Les familles doivent en conséquence prévoir un autre mode d'hébergement.

Je soussigné(e) père, mère, responsable légal :

- Certifie sur l'honneur les renseignements fournis.
- M'engage à accompagner mon enfant dans le respect du règlement intérieur de l'internat ci-joint.

Date et Signature des parents ou du responsable légal.

Signature de l'élève.

Partie à compléter par le responsable de l'activité

Nom du Club, de l'Association:

Adresse :

Nom du Responsable :

N° Téléphone : N° Portable :

Cachet et signature du responsable de l'activité : Date :

BONNE RENTREE A L'INTERNAT PHILIPPE LAMOUR

